

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE DTG DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE

Prérequis :

- connaissances du bâtiment.
- **BAC+3 dans le bâtiment et être certifié DPE avec mention.**

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« **Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement** ».

PRESENTATION DU FORMATEUR

Formateur : Monsieur Jean-Paul SASSOULAS

Son expérience :

- Expert en bâtiment et pathologie du bâtiment
- Expert d'assuré
- Expert en Diagnostic Technique Immobilier
- Formateur depuis 1997.

Ses diplômes :

- Terminale F1
- B.T. de dessinateur en construction mécanique.
- Diplôme d'état de coordination de travaux T.C.E. (C.F.P.A. TOULOUSE)

CONTENU DE LA FORMATION

Programme du module (3 jours)

- **Les articles de la loi ALUR**
 - L'article 58 – Titre III
 - Article D731-2
 - Article L731-2
 - Article 24

- **Quelques compétences nécessaires**

- **La fiche synthétique de la copropriété :**
 - L'identification de la copropriété pour laquelle la fiche est établie
 - L'identité du syndic ou de l'administrateur provisoire ayant établi la fiche
 - L'organisation juridique de la copropriété
 - Les caractéristiques techniques de la copropriété
 - Les équipements de la copropriété
 - Les caractéristiques financières de la copropriété

- **L'immatriculation au registre national**

- **Le fond de travaux**

- **Contenu de la mission DTG**
 - Les différents points de contrôle
 - DPE ou audit énergétique
 - Copropriétés d'au moins 50 lots (tous lots confondus) : audit énergétique
 - Autres copropriétés : DPE collectif
 - Vote
 - Choix du professionnel
 - Communication des résultats

- **Contenu du diagnostic de performance énergétique collectif et audit énergétique**
 - DPE
 - Audit Énergétique

- **Qu'attend la copropriété**

- **Chiffrage sommaire**

- **Comment faire pour le chiffrage ?**

- **Quel prix pour une mission ?**

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation DTG

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

9 rue Robert Schuman
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 3 jours (21 heures)

● DEBUT ET FIN DE L'ACTION :

A définir

● LES HORAIRES :

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● LE LIEU

« South Drive » - Quartier Mauboule – Bât 3 – 26000 VALENCE

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 5 et 12 stagiaires.